



Norme Mondiale des Solutions fondées sur la Nature

Des solutions durables sont nécessaires pour relever les défis sociétaux. Des solutions qui profitent à la fois au bien-être humain et à la biodiversité. Lorsqu'elles cherchent à résoudre les problèmes de sécurité alimentaire et d'approvisionnement en eau, de développement économique et social, de santé humaine, de réduction des risques de catastrophe ou de changement climatique, les Solutions fondées sur la nature offrent une approche à la fois durable et générant de multiples avantages pour les populations humaines et la nature.

Les Solutions fondées sur la nature (SfN) sont « des actions visant à protéger, gérer de manière durable et restaurer des écosystèmes naturels ou modifiés, pour relever directement les enjeux de société de manière efficace et adaptative tout en assurant le bien-être humain et des avantages pour la biodiversité » (Résolution WCC-2016-Res-069 de l'UICN).



supplémentaires répondent devront également être décrits, documentés et pris en compte. Bien que la définition de l'UICN d'une SfN identifie six défis sociétaux (à savoir l'adaptation au changement climatique et la mitigation de ses effets, la réduction des risques de catastrophe, la santé humaine, le développement socio-économique, la sécurité alimentaire et la sécurité hydrique), d'autres défis peuvent être identifiés et résolus en utilisant des interventions de SfN, par exemple, une énergie propre ou les conflits entre l'homme et la faune sauvage.

De même, cela signifie que toutes les interventions de conservation ne peuvent pas automatiquement prétendre être des SfN. Bien que les interventions de conservation puissent (directement ou indirectement) générer des avantages sociaux complémentaires, elles ne sont pas explicitement conçues ou gérées pour produire de tels avantages. Pour qu'une intervention de conservation existante soit étendue ou convertie en une SfN, il faut que son mandat et/ou son plan de gestion soient modifiés afin de répondre aux objectifs des SfN, et que les bases de référence nécessaires soient établies pour mesurer et rendre compte de son exécution. En particulier, le Critère 7 (gestion adaptative) devrait guider une telle transformation.

1.2 Une définition consensuelle des priorités identifie les défis sociétaux les plus pressants pour le site concerné

Bien que les SfN puissent générer de multiples avantages pour une multitude de défis, les interventions de SfN doivent répondre à un (ou plusieurs) défi(s) sociétal(ux) spécifique(s). Cela





contrôle de l'



Les inventaires et la collecte de données sont coûteux, de sorte qu'il existe toujours un risque que les promoteurs d'une SfN limitent exclusivement les évaluations de base au(x) service(s) écosystémique(s) qui les intéresse(nt) le plus (par exemple, qu'une initiative visant à séquestrer le carbone par une meilleure gestion des tourbières n'évalue que le potentiel de capture de carbone). Toutefois, étant donné que la prestation des services écosystémiques est tributaire de la santé et de l'état de l'écosystème lui-même, et que l'un des principaux attraits des SfN est qu'elles contribuent également à la conservation de la biodiversité, il est souhaitable que les bases de référence soient suffisantes pour guider ces types de décisions de gestion au cours de la mise en œuvre.

Les informations de base devraient, au minimum, comprendre :

- a. La diversité des espèces par groupes taxonomiques clés (p. ex., plantes vasculaires, mammifères, oiseaux) et leur statut de conservation actuel ;
- b. La distribution spatiale (et les patrons de distribution) des principaux types d'écosystèmes dans la région de la SfN et leur statut de conservation actuel.

Le statut et les tendances d'un écosystème peuvent également être inclus dans une base de référence. Une méthode appropriée permettant de modéliser les variables clés par rapport à la base de référence et au fil du temps pour comprendre les changements provoqués par les variables pourrait ensuite guider les objectifs de gestion, y compris l'adaptation de l'intervention de SfN, afin de réduire les résultats négatifs. Le modèle devrait être testé au moyen d'un suivi régulier fournissant des informations permettant d'évaluer les améliorations apportées à l'écosystème et d'ajuster le modèle afin qu'il demeure pertinent.

3.2 La SfN inclut des objectifs clairs et mesurables en matière de conservation de la biodiversité

Étant donné que les SfN dépendent de la santé et de l'état des écosystèmes qui les soutiennent, il est dans l'intérêt du promoteur de s'assurer que des mesures de mise en œuvre maintiennent, et idéalement améliorent, l'intégrité écologique de la zone cible au cours de la période d'intervention. La portée et les options de ces améliorations dépendent du contexte, de l'accord des autres parties prenantes, des politiques nationales et infranationales et des ressources disponibles. Dans certaines situations, il peut être possible de prévoir une restauration écologique « de pointe ». Dans d'autres cas, il ne sera peut-être possible que de diversifier la composition en espèces de certains sites ou d'améliorer la prestation d'un seul sous-ensemble de fonctions clés de l'



Les écosystèmes sont complexes et dynamiques. Bien qu'un processus de planification robuste (Critère 2) aide à prévoir et à atténuer les impacts secondaires négatifs, il existe toujours un risque de résultats imprévus dans des systèmes et processus naturels. Il est donc prudent que les promoteurs d'une SfN analysent périodiquement les effets négatifs non intentionnels sur les écosystèmes cibles et adjacents. À cette fin, une analyse détaillée, fondée sur des données factuelles des risques et des impacts potentiels des principales interventions de la SfN sur la biodiversité de la zone, devrait être incluse dans le plan opérationnel de la SfN, accompagnée de la fréquence à laquelle le suivi périodique sera réalisé et d'une procédure de réponse cadre à suivre si des impacts secondaires négatifs sont détectés.

3.4 Les possibilités d'améliorer la connectivité des écosystèmes sont analysées à grande échelle et, s'il y a lieu et dans la mesure du possible, intégrées au plan de la SfN.

La connectivité des écosystèmes se réfère aux flux bidirectionnels des composants biotiques (c.-à-d. vivants) des écosystèmes qui, autrement, seraient isolés les uns des autres dans un paysage par des barrières physiques. Contribuer à l'amélioration de la connectivité des écosystèmes peut souvent être un objectif de conservation relativement aisément facilité par les SfN. L'échelle à laquelle la connectivité sera prise en compte dans la planification dépend



4.2 La SfN compare les résultats de l'indicateur 4.1 à ceux d'autres solutions, le cas échéant

Le but premier d'une SfN est de relever efficacement au moins un défi sociétal d'une manière économiquement viable. Pour trouver la solution la plus efficace et la plus économique, d'autres solutions doivent être envisagées. Les solutions alternatives peuvent être purement conventionnelles (business as usual) ou consister en des solutions « grises », ou peuvent prendre la forme d'autres types de SfN. La comparaison de diverses solutions peut fournir des informations sur la manière la plus efficace de relever le(s) défi(s) sociétal(aux) et de comprendre les intérêts clés.

4.3 La SfN fournit un cadre analytique pour appuyer les choix correspondants

Un cadre analytique peut prendre la forme d'une étude coût-efficacité de base, d'une évaluation coûts-avantages ou d'une analyse économique multicritères. Le cadre analytique approprié dépendra des connaissances et de la capacité d'obtenir ces prédictions. Il existe un certain nombre de méthodes et d'exemples permettant d'élaborer des études de rentabilité et, à tout le moins, une tentative en ce sens aidera grandement à compléter le Critère 6 sur les compromis.

4.4 Un plan d'entreprise/économique est élaboré pour la SfN afin d'évaluer et d'assurer sa viabilité économique et financière à l'étape de sa mise en œuvre et à plus long terme.

Un plan d'entreprise/financier à long terme devra être élaboré afin de prendre en compte la viabilité et les contraintes économiques et financières de la SfN. Ce plan devra également porter sur une période plus longue que celle de la phase de planification et de mise en œuvre. Si les considérations financières ne sont envisagées que dans ces limites, le coût à court terme pourrait l'emporter sur les avantages à long terme ou vice versa. Une solution peut alors ne pas être considérée comme économiquement viable au fil du temps. Par conséquent, la planification devra tenir compte de l'étape de mise en œuvre, mais aussi inclure un certain degré de réflexion prospective grâce au critère ci-dessus.



5 Indicateurs

5.1 Les parties prenantes directement et indirectement affectées par la SfN ont été



6.1 Les coûts et avantages potentiels de la SfN, découlant de compromis connexes au site de la SfN et dans l'ensemble du paysage terrestre ou marin, sont explicitement reconnus et équitablement partagés

Les promoteurs détermineront et documenteront les avantages et coûts de la SfN et leurs bénéficiaires (Critère 4), sur la base de quoi il définiront ensuite les mesures, et le partage des avantages et des coûts



Critère 7 : les SfN sont gérées de façon adaptative, sur la base de données probantes

7 Explications

Les SfN tirent profit des services des écosystèmes, qui sont des systèmes complexes, dynamiques et auto-organisés. Les écosystèmes peuvent répondre de façon souhaitable à une intervention de SfN, mais l'intervention pourrait également avoir des conséquences imprévues et indésirables. Par conséquent, la SfN constitue une tentative d'influencer un écosystème pour qu'il change de façon à répondre aux besoins de la société à long terme, et ne peut être considérée comme une intervention dans laquelle il est possible de prédire pleinement les résultats dans un sens absolu de résolution de problèmes. Par conséquent, les SfN se basent sur des hypothèses (ou une théorie du changement), qui doivent être testées et adaptées en fonction de données probantes. La théorie du changement reconnaît les propriétés d'auto-



7.1 L'hypothèse ou théorie du changement de la SfN est établie et utilisée comme base pour le suivi et l'évaluation réguliers de l'intervention

Dans une SfN, la théorie du changement n'est pas statique. Elle est dynamique et intègre l'incertitude inhérente aux écosystèmes, aux systèmes sociaux et aux conditions économiques changeantes. Les hypothèses et les moyens d'action identifiés dans la théorie du changement doivent être régulièrement analysés par rapport au niveau de référence établi. D'autres données sociales, économiques et écologiques pertinentes et nouvelles, permettant d



« apprentissage-mise en pratique-apprentissage » itératif est essentiel pour guider les mesures de gestion adaptative, afin de répondre aux facteurs influençant les interventions de SfN. Pour ce Critère, les indicateurs 7.1 et 7.2 offriront une boucle de rétroaction continue afin d'apprendre et d'adapter l'intervention de SfN. D'autres données probantes, issues des connaissances traditionnelles et scientifiques, peuvent également être intégrées au processus d'apprentissage itératif, ce qui est particulièrement important dans le contexte des répercussions du changement climatique sur les systèmes. Idéalement, l'apprentissage itératif peut être institutionnalisé, de sorte qu'il se poursuive même après la fin de l'intervention de SfN.



Critère 8 : les SfN sont généralisées, au-delà d'interventions individuelles et limitées dans le temps

8 Explications

Étant donné que les SfN sont un concept relativement nouveau et émergent, afin d'en accroître l'offre et la demande, il doit être possible d'élargir et de répliquer des SfN individuelles. Ces deux processus apporteront des données probantes et une meilleure compréhension de l'approche des SfN, ce qui permettra de concevoir des SfN encore plus efficaces, abordables et durables.

Les SfN sont conçues et gérées de manière à compléter les structures institutionnelles, les politiques, les plans, les lois, les règlements et les interventions connexes (voir Critère 2 sur l'échelle de conception et Critère 7 sur la gestion adaptative, respectivement). Toutefois, bien qu'une intervention de SfN puisse être limitée dans le temps (par exemple, lorsque des actions spécifiques telles que la plantation de mangroves sont limitées à cinq ans), la SfN dans son ensemble, y compris le cadre et l'impact qui en découlent, se poursuit au-delà de ces limites. L'objectif de ce critère est donc de veiller à ce que les SfN intègrent leur propre généralisation, afin que les solutions persistent dans le temps.

En soutenant l'adoption et l'élargissement des SfN dans le temps et bien au-delà de la durée de l'intervention, les promoteurs de SfN veillent à ce que celles-ci aient une trajectoire à long terme s'étendant sur plusieurs décennies. Diverses approches existent pour généraliser les SfN, mais toutes reposent sur la communication stratégique et la sensibilisation. Les publics à prendre en considération incluent les individus (le grand public, les milieux universitaires), les institutions (gouvernements nationaux, start-up, organisations) et les réseaux mondiaux (Objectifs de développement durable, Accord de Paris).

8 Indicateurs

8.1 Les SfN partagent et communiquent leur conception, leur mise en œuvre et les enseignements tirés

Pour qu'une approche de SfN soit élargie et reproduite, il est important que son processus de conception et de mise en œuvre, ainsi que les leçons apprises, soient disponibles et accessibles à toute personne concernée. Les publics visés par cette communication incluent des personnes telles que les décideurs, les investisseurs et les autres promoteurs de SfN, ainsi que le grand public. Les exemples incluent des articles de presse sur les enseignements tirés, de communiqués sur les partenariats établis, des formations sur la conception ou la mise en œuvre, des notes d'orientation ou du lobbying.

Pour que ces communications soient accessibles, il faut tenir compte des publics cibles, qui peuvent rencontrer des obstacles sur le plan de la technologie, de la culture ou du contexte socio-économique. Les promoteurs de SfN pourront juger approprié de publier leurs résultats via un éditeur en libre accès. En outre, une publicité et une sensibilisation spécifiques au site peuvent être envisagées au moyen de panneaux d'affichage et d'enseignes, par exemple.



8.2 Les SfN guident et améliorent les cadres politiques facilitant leur mise en œuvre et leur intégration politiques

Les SfN sont déjà assujetties à une série de politiques, de plans, de lois et de règlements préexistants. Elles doivent tenir compte du contexte défini par les politiques, les plans, les lois et les règlements actuels, et être compatibles avec ceux-ci afin d'être en mesure d'obtenir les résultats escomptés (Critère 2 sur la conception à l'échelle). Si ce n'est pas le cas, la durabilité à long terme de la SfN pourrait être compromise, par exemple, si elle exige des mesures ou des interventions qui contreviennent aux stratégies et aux pratiques établies en matière d'utilisation des terres ou autrement incompatibles avec celles-ci. Des situations peuvent également se présenter où les politiques existantes d'utilisation des terres se contredisent mutuellement et, par conséquent, posent des défis supplémentaires à la mise en œuvre des SfN. Dans ces circonstances, les SfN peuvent représenter une occasion de souligner ces incompatibilités auprès des décideurs, et servir de déclencheur pour modifier les règlements afin d'assurer la durabilité.

Dans certains cas, des contradictions peuvent exister entre les objectifs ou les exigences des différentes politiques d'utilisation des terres ou politiques sectorielles, ce qui pourrait réduire l'efficacité et/ou l'efficacité de la mise en œuvre des SfN. Ces obstacles devraient être dûment documentés, de même que les options permettant de les surmonter ou de les résoudre, tant à des fins de suivi qu'à des fins d'analyse par les décideurs. Afin d'améliorer la conception et de faciliter l'alignement des politiques sur les résultats de futures SfN, les résultats de suivi et évaluation, ainsi que les autres formes d'enseignement, devraient être conservés et maintenus facilement accessibles dans le domaine public.

8.3 Le cas échéant, les SfN contribuent à la réalisation des objectifs nationaux et mondiaux en matière de bien-être humain et de biodiversité

Les SfN visent à contribuer aux défis sociétaux